

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240618-D_97_2024-DE



JH/CD
OBJET

Désaffectation de son usage public et déclassement du domaine public communal du rez-de-chaussée de l'immeuble situé 14 rue des Fossés à Montereau, propriété communale

N° D_97_2024 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

33

~~~~~

Par délibération n° D\_12\_2023 en date du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal a autorisé la cession au profit de la Société LSRE, des 4 propriétés communales suivantes : immeuble 9 place du Marché au Blé, immeuble 14 rue des Fossés, immeuble 22-24 rue Jean Jaurès et immeuble 2 place René Cassin.

L'immeuble à céder situé 14 rue des Fossés a été isolé des locaux de l'ancien théâtre Richelieu par un mur. La plus grande partie de la surface initiale du théâtre a été transformée en salle de boxe. Le rez-de-chaussée de l'immeuble à céder est occupé par les toilettes et la chaufferie de l'ancien théâtre dont l'activité a cessé depuis plus de 15 ans et lesdits locaux, totalement inutilisés par le public depuis.

Du fait de son usage public précédent, ce local fait juridiquement partie du domaine public communal.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques (article L.2141-1), il convient de constater la désaffectation de son usage public du local concerné puis de prononcer son déclassement du domaine public communal et permettre ainsi :

- La mise en copropriété de l'immeuble via l'établissement d'un état descriptif de division et la division de l'immeuble en deux lots numérotés 1 à 2,
- la cession du lot numéro 2 à la Société LSRE.

Par acte d'huissier en date du 31 mai 2024, la désaffectation de son usage public du rez-de-chaussée de l'immeuble situé 14 rue des Fossés appartenant à la ville de Montereau a été constatée.

Il convient donc par la présente délibération, de constater son déclassement du domaine public communal.

.../...

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 13 juin 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE  
(2 abstentions : M. ALBOUY - Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY)**

- DE CONSTATER la désaffectation de son usage public du rez-de-chaussée de l'immeuble situé 14 rue des Fossés appartenant à la ville de Montereau (parcelle cadastrale AP 710 en attente de division).
- DE PRONONCER son déclassement du domaine public communal.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
James CHERON